

Décision

Générale

colonial

Décision n° 376 accordant une Permission de trois semaines à Mohamed Warsama.

n° 376

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

VISAS

- Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884
- Vu** les arrêtés n° 286 du 24 mars 1945 et 316 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis
- Vu** la décision n° 720 en date du 24 juin 1947 engageant Mohamed Warsama en qualité d'agent administratif auxiliaire, 10e échelon
- Vu** la demande de permission n° 132 en date du 2 avril 1949, formulée par l'intéressé
- Vu** l'avis favorable du chef de service des P.T.T.,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Diré-Daouda est accordée à Mohamed Warsama, agent administratif, . 10e échelon, en service aux P. T. T. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 10 avril 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.